

Le conseil étudie les dérogations scolaires

L'essentiel de la séance de mardi a été consacré au rapport du Syndicat intercommunal à vocation scolaire. Un enfant scolarisé revient à 1 600 € par an.

Une trentaine d'enfants

Patrick Joubert, le maire et président du Syndicat intercommunal à vocation scolaire (Sivos) pour les communes de La Ferrière-Bochard, Pacé Mieuxcé, qui gère le groupe scolaire de l'Orée des Sources, a présenté, mardi soir au conseil municipal, le rapport d'activité de 2020.

Il a exprimé ses inquiétudes devant le nombre important de dérogations scolaires : « **Une trentaine d'enfants résidant dans nos trois communes sont scolarisés dans des écoles de communes voisines. Notre Sivos offre pourtant d'excellentes conditions de travail, bâtiments fonctionnels en bon état, équipements performants, restauration, transports, garderies et une équipe éducative de qualité. Le bureau du Sivos demande aux trois conseils municipaux de se prononcer sur un examen attentif et renforcé de ces dérogations. Il paraît opportun de contacter et d'informer les familles des problèmes posés par ces dérogations qui portent préjudice aux effectifs, aux structures et aux finances. Il faut trouver un équilibre, se montrer plus attentif et ferme.** » Les conseillers approuvent à l'unanimité cette proposition.

Le rapport d'activité 2020 du Sivos des Sources

Le maire présente le rapport annuel, « **un des plus anciens syndicats, créé en 1979 avec La Ferrière et Pacé, rejoints en 1989 par Mieuxcé, qui donne satisfaction, un service rendu aux familles qui représente une part importante de nos budgets. Le financement est calculé pour le fonctionnement, au prorata pour 50 % du nombre d'élèves de chaque commune et pour 50 % de la population au dernier recensement, actuellement celui de 2017. Pour l'investissement, au prorata du nombre d'habitants.** »

Pour les comptes 2020, la répartition est en fonctionnement, pour La Ferrière (pour 730 habitants et 76 élèves) de 47,96 % ; pour Pacé (348 habitants et 26 élèves), de 20,69 % ; pour Mieuxcé (625 habitants et 39 élèves), de 31,35 %.

En investissements, La Ferrière participe pour 42,28 %, Pacé pour 22,16 %, Mieuxcé pour 35,56 %. Le budget 2020 était de 218 156 € en fonctionnement, de 53 539 € en investissements, « **il faut rappeler le coût annuel de 1 606 € par enfant scolarisé, un effort important** ».

Les effectifs semblent stabilisés, « **146 élèves en 2020, 141 en 2021. Les prévisions de l'Éducation nationale confirment cette stabilisation, il convient d'être attentif et être vigilants pour les dérogations scolaires. Il faut insister auprès des familles sur la qualité des prestations offertes aux enfants.** »



Le conseil municipal s'est tenu à la mairie, mardi, à la salle du conseil. Ouest-France